

# AgriGenève info

## RENÉ DESBAILLETS NON À LA SUPPRESSION DE VENTE D'ALCOOL DANS LES SHOPS



### Interview

Pour rappel, ce projet de loi (PL 8834) a été déposé en octobre 2002. La loi vise à interdire la vente d'alcool dans les shops de stations-service et les commerces de location et de vente vidéo, ainsi qu'à limiter les horaires de vente d'alcool dans les autres commerces (notamment les dépanneurs), en l'interdisant de 21h00 à 7h00.

### **Concrètement, quel impact cette loi pourrait avoir sur l'agriculture genevoise ?**

200 000 bouteilles de vin genevois sont écoulées chaque année dans ce type de commerce. C'est pour certains vigneronns 20% à 30% de leur chiffre d'affaires. Ce canal de distribution est absolument nécessaire à la pérennité de nos exploitations. 200 000 bouteilles c'est volume de production de 4 exploitations par année !

### **Est-ce possible de répercuter cet écoulement sur un autre marché, tel que la grande distribution ?**

Les conditions sont complètement différentes. Pour avoir accès au canal de la grande distribution, il faut de gros volumes. Nos entreprises ne sont justement pas adaptées à ce type de marché. Les viticulteurs indépendants, petits ou moyens trouvaient donc parfaitement leurs places dans ces épiceries du 21<sup>ème</sup> siècle.

**Un des objectifs de la loi est de lutter contre l'alcoolisme chez les jeunes. Comment peut-on « s'opposer » à cette mesure ?**

C'est le cœur du problème. Cette loi ne s'appuie sur aucune étude pour démontrer que la suppression de la vente d'alcool dans les shops aura un impact direct sur la diminution de l'alcoolisme chez les jeunes. Il faudrait peut-être se poser les bonnes questions : où les jeunes se procurent-ils leurs boissons ? Quel type de boisson consomment-ils ? quelles sont les raisons qui poussent les jeunes à boire ? Si la dernière question ne relève pas de mes compétences, il est par contre possible de dire que les boissons prisées par les jeunes sont les alcopops, mélanges alcool fort – jus de fruits et bières. Et je suis sûr que nos jeunes sont capables de calculer que 6 bières de 2.5dl pour Fr. 8,60 dans un shop, c'est payer trois fois plus cher que 10 bières de 2.5dl pour Fr. 4,90 chez un grand distributeur à Genève !

Quel est votre sentiment sur cette loi ? C'est une loi injuste qui entraîne une punition collective. On pénalise un canal de distribution pratique pour les consommateurs de plaisir, de gastronomie. La prohibition n'a jamais fait reculer l'alcoolisme, mais elle a fait reculer la liberté et la sécurité.

*Le comité directeur d'AgriGenève vous invite à voter **NON** à la loi qui vise à interdire la vente d'alcool dans les shops de stations-service. Vous trouverez annexé au AgriGenève Info les « papillons » que nous vous invitons à distribuer à votre entourage. En cas de besoin, nous en avons à disposition dans nos bureaux.*

➤ 2

A vos agendas

➤ 3

Les brèves

➤ 4

Actions en cours

➤ 5

Ça vous intéresse ?

## HORAIRE DES COLLABORATEURS / TRICES D'AGRI GENÈVE

Afin de vous permettre d'atteindre au plus vite la personne de votre choix, nous vous proposons de consulter le tableau ci-dessous.

<b>Réception</b> Belloir Mireille	022 939 03 10	du lundi au vendredi de 7 h.30 à 11 h.30 et de 13 h.00 à 17 h.00
Ansaldi Emmanuel	022 939 03 19	du lundi au vendredi <b>Absent le jeudi après-midi</b>
Bezençon Nicolas	022 939 03 15	du lundi au vendredi
Dugon Jacques	022 939 03 14	du lundi au vendredi
Hurni Michel	022 939 03 06	du lundi au jeudi à 11 h.00
Janner Danièle	022 939 03 05	du lundi au vendredi <b>Absente le vendredi après-midi</b>
Nicole Willy	022 939 03 04	du lundi au vendredi
Perroux Céline	022 939 03 12	du lundi au vendredi <b>Absente le mardi</b>
Roset Martine	022 939 03 07	le lundi et le jeudi
Schildknecht Nathanaël	022 939 03 10	du lundi au vendredi
Viollier Sylvie	022 939 03 17	se renseigner auprès du secrétariat

Nous vous rendons attentifs au fait que les collaborateurs / trices d'AgriGenève sont souvent à l'extérieur. Veuillez vous adresser au secrétariat – tél. 022 939 03 10. Merci pour votre compréhension

### A VOS AGENDAS

Date	Événement	Lieu	Horaire
<b>16 septembre 04</b>	Visite des essais maïs grain OH	Jussy	9 heures
<b>18 et 19 sept. 04</b>	Fête des vendanges	Russin	jours
<b>19 septembre 04</b>	Marché des 4 saisons	De la Rotonde du Mt-Blanc aux Bains des Pâquis	de 9 à 18 heures
<b>du 1er au 3 oct. 04</b>	Journées Burgrain 2004 Du lait au pâturage	Domaine de Burgrain 6248 Alberswil	voir article dans ce numéro
<b>3 octobre 04</b>	Fête de la courge	Ecole de Corsier	dès 10 h.00
<b>3 octobre 04</b>	Fête de la pomme	54 rte St-Loup, Versoix	Entre 11h00 et 16h00
<b>6 novembre 04</b>	Fête de la St-Martin	Peissy/Satigny	dès 10 h.00
<b>11–21 novembre 04</b>	Foire de Genève Village Terre Avenir	Palexpo	
<b>28 novembre 04</b>	Marché des 4 saisons	De la Rotonde du Mt-Blanc aux Bains des Pâquis	de 9 à 18 heures

N'hésitez pas à nous contacter pour compléter cet agenda. Mme Belloir Mireille 022 939 03 10.

## SUCCÈS DE BRUNCH À LA FERME

Familles paysannes, le succès du brunch à la ferme du 1<sup>er</sup> août 2004 vous revient !

Vous qui avez consacré du temps à la réalisation de cette manifestation, nous tenons à vous en remercier chaleureusement. En effet, l'impact que l'on peut espérer d'une telle action va bien au-delà de votre exploitation. Au travers de vos délices maison et de la visite de votre ferme, c'est l'image générale de l'agriculture suisse qui a bénéficié de votre soutien. Nous espérons que vous garderez un souvenir positif de ce brunch et qui sait, peut être que vos convives auront la chance de venir vous trouver le 1<sup>er</sup> août 2005 !

Au total, pas moins de 200'000 convives ont pris part à cet événement sur le plan national. A Genève, quatre brunchs étaient organisés, accueillant quelque 1900 personnes. Le nombre de demandes de réservation reste cette année considérable.

Pour les années à venir, nous recherchons de nouveaux exploitants ou associations agricoles intéressés par l'organisation d'un brunch. Les collaborations entre exploitants ou membres d'une association permettent d'alléger le travail en le partageant. Le nombre important de convives ne doit effrayer personne, car les brunchs de petite taille sont très demandés. Pourquoi ne pas tenter l'aventure avec 50 personnes en 2005 ?

## SOUTIEN À LA MANIFESTATION DE LA FÉDÉRATION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS (FAC)

En septembre 2003, les commerçants présents depuis des lustres sur la Plaine de Plainpalais, se sont vu refuser, par le Conseil Administratif de la Ville de Genève, leur autorisation d'exploiter sur le domaine public. En effet, le Cirque Knie avait demandé le monopole sur la vente des saucisses et autres confiseries durant la période où il est présent sur la Plaine. Cette mesure est reconduite pour 2004. De ce fait, la FAC souhaite organiser une manifestation pour inciter la Ville de Genève à concerter les organisations concernées, avant que de telles mesures, qui vont à l'encontre des intérêts des commerçants locaux, ne soient prises. A cette occasion un tract sera distribué aux passants pour inciter la Ville à œuvrer vers une meilleure communication en la matière. La manifestation, qui a reçu le soutien du comité d'AgriGenève mais aussi de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Genève ainsi que de la Fédération du Commerce Genevois, aura lieu le mercredi 15 septembre de 12h00 à 19h00 sur la Plaine de Plainpalais. Nous invitons nos membres à soutenir la démarche des artisans et commerçants en participant à cette action.

Renseignements :  
FAC M. Bernard Menuz Président 022 347 65 13

AgriGenève, François Erard 022 939 03 10

## CONSULTATION JURIDIQUE

Nous vous rappelons que les membres d'AgriGenève bénéficient d'un ¼ heure de consultation juridique gratuit. Dans ce sens, M<sup>e</sup> Bruno Mégevand peut vous recevoir sur rendez-vous. Contact Mme Janner 022 939 03 05

Les prochaines consultations 2004 : 20 septembre ; 4 et 18 octobre, 1<sup>er</sup> et 15 novembre ; 6 et 20 décembre.

## INFO DESTINÉE AUX AGRICULTEURS ET VITICULTEURS GENEVOIS !

Nous vous informons que nous collectons les coordonnées de personnes désirant travailler dans l'agriculture pour des travaux saisonniers. Ces personnes sont intéressées par les vendanges, la cueillette des fruits de même que par la taille pour certaines d'entre elles. Dès lors, si vous cherchez de la main-d'œuvre n'hésitez pas à faire appel à nous. Nous tenons à votre disposition un tableau réunissant toutes les données utiles. Personne de contact: Mireille Belloir – tél. 022 939 03 10 ou [info@agrigeneve.ch](mailto:info@agrigeneve.ch)

### COMMUNICATION DU COMITÉ

Une des tâches d'AgriGenève est d'appuyer ses membres dans la réalisation de projets et notamment lors de demandes d'autorisations de construire. La procédure usuelle veut que le comité directeur soit informé, en général par une audition du requérant et se détermine ensuite pour savoir s'il appuie ou non le projet. A plusieurs reprises ces derniers temps, le comité a dû se prononcer sur des projets déjà déposés, voire qui, dans certains cas, avaient déjà fait l'objet d'un préavis négatif du service de l'agriculture. Or il est pour nous plus difficile d'agir dans ce genre de situation. Nous demandons dès lors à nos membres qui souhaitent un soutien d'AgriGenève dans la réalisation de leurs projets, d'en faire part au comité avant d'entreprendre des procédures administratives. Pour ce faire, vous pouvez nous contacter et nous vous inviterons à une séance de comité qui se réunit une fois par mois.

*Agri*  

---

*Genève*

### CLUB TERRE AVENIR

Et de trois...

Notre 3<sup>ème</sup> visite d'exploitation agricole a eu lieu fin août à Dardagny. 37 membres du Club se sont déplacés dans ce charmant village afin de parcourir le sentier des vignes et visiter l'exploitation vitivinicole de M. Stéphane Gros. Découvrir, en se baladant, la faune, la flore, les paysages et les vignes de cette région a ravi petits et grands. Observer le terrier d'un blaireau, essayer de distinguer les différents cépages, imaginer la complexité de la frontière lorsque la borne Suisse-France passe au milieu du champ, comprendre le rôle de ces ruches en bordure de forêt, les clôtures des vignes contre les dégâts des sangliers... Tellement de questions, tellement d'observations nouvelles et aussi la découverte d'une région magnifique à 15 km du centre ville... Le buffet, confectionné par la famille Courtois, a une nouvelle fois permis de mettre en avant les excellents produits de notre terroir.

Le succès grandissant de ce Club démontre que ce moyen de communication est apprécié notamment à travers ces virées dans les champs qui permettent de découvrir les métiers et les produits de nos campagnes. Par ailleurs, le dialogue entre l'exploitant et le consommateur réaffirme ce besoin de connaître l'origine de notre alimentation.

2004 se termine et nous sommes déjà en train de réfléchir au planning des activités 2005. Si vous êtes intéressés à faire découvrir votre exploitation, vous voudrez bien contacter Martine Roset, tél 022 939 03 07 (lundi et jeudi).

## APPEL POUR LA MANIFESTATION DU 10 SEPTEMBRE 2004

Le vendredi 10 septembre 2004 se déroulera une manifestation symbolique sur le thème de la **souveraineté alimentaire** (voir texte ci-dessous). Cette manifestation, initiée par Uniterre, est notamment soutenue par AgriGenève, AGORA.

Le programme en est le suivant :

Rendez-vous à 11h30 devant l'OMC. Dépôt de fleurs et d'une plaque en mémoire de Monsieur Lee, dirigeant paysan coréen mort à Cancun. Cortège en direction de la Place des Nations où les organisations présentes pourront prendre la parole dès 12h30.

13h30 fin de la manifestation.

En parallèle une conférence de presse sera organisée à laquelle prendront part de nombreuses personnalités.

Venez nombreux !

### Qu'est-ce que la souveraineté alimentaire ?

*La souveraineté alimentaire désigne le DROIT d'une population, d'une région ou d'un pays à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping de prix vis-à-vis de pays tiers.*

La souveraineté alimentaire inclut :

- la priorité donnée à la production agricole locale pour nourrir la population, l'accès des paysan(ne)s et des sans-terres, à la terre, à l'eau, aux semences et au crédit. D'où la nécessité de réformes agraires, de la lutte contre les OGM pour le libre accès aux semences et de garder l'eau comme un bien public à répartir durablement.
- Le droit des paysan(ne)s à produire des aliments et le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer et par qui et comment l'aliment est produit.
- Le droit des Etats à se protéger des importations agricoles et alimentaires à trop bas prix.
- Des prix agricoles liés aux coûts de production. C'est possible à condition que les Etats ou les Unions aient le droit de taxer les importations à trop bas prix, et s'engagent pour une production paysanne durable et maîtrisent la production sur le marché intérieur pour éviter des excédents structurels.
- La participation des populations aux choix des politiques agricoles.
- La reconnaissance des droits des paysannes, qui jouent un rôle majeur dans la production agricole et l'alimentation.

### D'où vient le concept de souveraineté alimentaire ?

Le concept de souveraineté alimentaire a été développé par Via Campesina et porté au débat public à l'occasion du Sommet Mondial de l'Alimentation en 1996.

Extrait d'un texte de Via Campesina, 2003